



Cap sur l'école inclusive  
en Europe



## Fiche Ressource

### Les besoins Educatifs Particuliers : différentes définitions et termes spécifiques

Tronc du module/ D

#### 1/ Constat- Etat des lieux

Il est impossible d'analyser le problème de l'enseignement inclusif sans réfléchir au préalable sur des concepts plus spécifiques et leur utilisation dans l'approche théorique et pratique : déficit, incapacité, handicap, besoins éducatifs particuliers.

#### 2/ Démarche - démonstration

L'objectif de cette fiche est de définir les termes / concepts spécifiques de l'inclusion et leur utilisation dans le contexte européen, en se concentrant en particulier sur l'origine et la définition des « Besoins Educatifs Particuliers ».

### Les concepts spécifiques et leur utilisation

Analyser le problème de l'enseignement inclusif nécessite de réfléchir sur des concepts plus spécifiques et sur leur utilisation dans l'approche théorique et pratique.

L'Organisation Mondiale de la Santé (1980) propose d'aborder trois termes distincts : déficit, incapacité et invalidité.

- **Le déficit** signifie l'absence, la perte ou l'altération d'une structure ou d'une fonction (anatomique, physiologique ou psychologique) et peut être le résultat d'une maladie, d'un accident, ou de conditions défavorables au développement d'un individu liées à son environnement.
- **L'incapacité** est un ensemble de limitations fonctionnelles causées par des troubles physiques, intellectuels ou sensoriels ou des problèmes de santé, d'environnement et de maladie mentale. Ces conditions ou maladies peuvent être permanentes ou temporaires, réversibles ou irréversibles, progressives ou régressives.
- **Le handicap** désigne les difficultés sociales, la perte ou la limitation de la possibilité pour une personne de participer activement à la vie de la communauté à un niveau égal à celui des autres membres. Le handicap survient lorsqu'une personne se heurte à des barrières culturelles, matérielles et sociales qui l'empêchent d'accéder aux différents services de la société alors qu'ils sont accessibles aux autres citoyens.

Les Besoins Educatifs Particuliers (BEP) sont définis par la Classification Internationale du Fonctionnement (CIF) comme "toute difficulté évolutive de fonctionnement, permanente ou provisoire, dans le domaine de l'éducation ou de l'apprentissage, due à l'interaction entre divers facteurs de santé et qui

nécessite un enseignement spécialisé particulier" (1). Ils peuvent être considérés comme un paradigme pour exprimer la complexité et la variété des difficultés d'apprentissage (2). Cette vision nécessite d'élargir la réflexion pour prendre en compte l'ensemble des besoins de formation d'un individu, allant au-delà des seuls déficits certifiables. Pour répondre aux BEP, on utilise (en Italie, NdT) le Plan Pédagogique Personnalisé (PPP), un outil utile pour concevoir des modalités pratiques, des stratégies, des systèmes et des critères d'apprentissage pour chaque élève (3).

Le terme de « Besoins Educatifs Particuliers » a été introduit en 1978 au Royaume-Uni avec la publication du rapport Warnock (4), document qui a permis de définir un nouveau système de classification des élèves en difficulté d'apprentissage qui étaient jusqu'alors identifiés comme handicapés, ainsi qu'une nouvelle définition des « Special Educational Needs (besoins éducatifs particuliers) » qui souligne la nécessité d'un plus grand soutien de la part du système scolaire. Les besoins éducatifs ont été définis pour chaque matière en fonction du degré de déficit lié aux cinq dimensions fondamentales du développement : physique, cognitif, langagier, social et émotionnel (5).

Le concept de Besoins Educatifs Particuliers est donc présent depuis les années 1970 en Europe et en Amérique, avec un sens que l'on retrouve dans de nombreux documents et normes éducatives de l'UNESCO. Il devient officiellement une catégorie au niveau international avec la Déclaration de Salamanque de l'UNESCO en 1994 qui stipule que le terme de « besoins éducatifs particuliers » fait référence à « tous les enfants et jeunes dont les besoins découlent d'un handicap ou de difficultés d'apprentissage » (6).

D'autres documents de l'UNESCO clarifient et élargissent ce concept, dont l'ISCED (International Standard Classification of Education) ou CITE (Classification Internationale Type de l'Education) de 1997 qui élargit la notion de Besoins Educatifs Particuliers, toujours fortement liée à la notion de déficit individuel et la CITE 2011 qui précise les raisons des BEP et inclut les désavantages de type physique, comportemental, intellectuel, social, émotionnel, économique et linguistique.

En Italie, on a commencé à parler des Besoins Educatifs Particuliers à partir de 1998, mais il faudra attendre 2012 pour qu'une formalisation intervienne au niveau ministériel avec la directive du 27 décembre (7).

Dario Ianes définit les Besoins Educatifs Particuliers comme « toute forme de difficulté de développement dans le domaine de l'éducation qui se manifeste par un problème dans le fonctionnement de l'élève en interaction avec l'environnement » (8). Cette difficulté, qui nécessite un enseignement individualisé particulier, se traduit également pour le sujet en termes de dommages, d'obstacles ou de stigmatisation sociale (9).

En effet, si la prise en compte des Besoins Educatifs Particuliers peut favoriser les processus de compréhension et d'intégration, il est nécessaire de faire très attention à éviter les processus de classification et de catégorisation qui engendrent la stigmatisation, l'exclusion et la marginalisation. Comme dit P. Gaspari, le concept de besoin est réducteur par rapport à l'ampleur du concept de personne en tant qu'être en devenir avec ses potentialités, ses attentes, ses pensées et ses désirs (10).

Au niveau européen, et en particulier dans le monde anglo-saxon, on assiste à une tentative pour révolutionner le système des BEP et du handicap, précisément dans le but de dépasser ce terme au profit d'une conception plus inclusive de l'éducation. Par exemple, en Angleterre, un nouveau système de « Education Health and Care Plan » (EHC) est opérationnel depuis avril 2018, alors que l'UNESCO utilise aujourd'hui l'expression « Education for all (EFA - Éducation pour tous) » (11).

L'approche dite du Modèle Social, conformément à l'idée que le handicap n'est pas inhérent au sujet mais dépend du contexte, tend à déplacer l'attention des Besoins Educatifs Particuliers de l'élève vers l'environnement, en remplaçant le texte originel par des « barrières à l'apprentissage et à la participation » (Index for inclusion ou Guide de l'Education Inclusive). L'accent est mis sur le rôle des enseignants et sur l'importance de projets et d'interventions pédagogiques appropriés. En fait, l'OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques (12) - identifie des personnes qui ont besoin de « ressources publiques et/ou privées destinées à apporter un soutien à leur éducation, rendue possible par la conception d'interventions éducatives et pédagogiques renforcées, différenciées et personnalisées qui permettent de garantir des parcours de formation placés sous le signe de l'égalité des chances » (13).

## Les Besoins Educatifs Particuliers en Europe

La Déclaration de Salamanque de juin 1994 (14), qui peut être considérée comme le manifeste de l'école inclusive, affirme que les élèves ayant des Besoins Educatifs Particuliers doivent pouvoir accéder aux écoles normales et que l'école a le devoir de les intégrer dans le cadre d'une pédagogie centrée sur l'élève, qui répond à leurs besoins éducatifs. En outre, elle établit que tous les pays doivent adopter le principe de l'éducation inclusive, en accueillant tous les enfants dans les écoles ordinaires.

Cependant, la définition des « Besoins Educatifs Particuliers » varie selon les pays et les règles administratives, financières et procédurales qui y sont appliquées. Dans beaucoup d'entre eux, on pense que "l'approche médicale devrait être remplacée par une approche éducative : un point central qui a des conséquences sur le système scolaire. En même temps, il est clair que l'approche éducative est très complexe et que les pays rencontrent des difficultés d'application" (15). De même, le pourcentage d'incidence du phénomène varie d'un pays à l'autre, mais cela n'est pas dû à une diffusion non uniforme mais plutôt à la diversité des législations et des politiques mises en œuvre.

Selon les politiques adoptées sur le thème de l'intégration, les pays européens peuvent être divisés en 3 catégories (16) :

1. **Approche unidirectionnelle** : la politique de ces pays a tendance à inclure presque tous les élèves dans le système ordinaire. C'est le cas en Espagne, en Grèce, en Italie, au Portugal, en Suède, en Irlande, en Norvège et à Chypre.
2. **Approche multidirectionnelle** : les pays qui présentent une multiplicité d'approches de l'intégration. Ceux-ci offrent une pluralité de services à la fois dans le parcours ordinaire et dans le parcours différencié et le parent peut choisir. C'est le cas au Danemark, en France, en Irlande, au Luxembourg, en Autriche, en Finlande, en Angleterre, en Lituanie, au Liechtenstein, en République tchèque, en Estonie, en Lituanie, en Pologne et en Slovénie.
3. **Approche bidirectionnelle** : pays dans lesquels il existe deux systèmes scolaires différents. Les élèves handicapés sont placés dans des écoles ou des classes spéciales et ceux qui ont des Besoins Educatifs Particuliers ne suivent pas la programmation requise par la loi pour les classes normales. Ces pays ont une législation spécifique, avec des règles différentes de celles des écoles ordinaires. En Suisse et en Belgique, le système scolaire différencié est très répandu.

### Le cas allemand

L'Allemagne, qui s'était toujours opposée à l'intégration des élèves ayant un handicap et des Besoins Educatifs Particuliers dans les classes, a récemment commencé à mettre en place des lois pour l'inclusion dans certains Länder. En Allemagne, en effet, ce n'est pas l'Etat fédéral qui décide de l'éducation, mais chaque Land de manière autonome. Ils peuvent décider d'inclure ou non les enfants ayant des troubles d'apprentissage spécifiques et des besoins éducatifs particuliers dans des écoles spéciales ou dans des classes ordinaires, par le biais de la législation locale.

La loi allemande qui permet l'inclusion des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans les écoles s'applique à tous les Bundesländer (états fédérés) (17), mais l'opinion publique empêche la mise en œuvre du modèle inclusif dans certains Länder. Grâce à la signature de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2006, le nombre d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers qui fréquentent une école ordinaire est en progression.

### Le cas anglais

En Angleterre et au Pays de Galles (18), dans chaque école, un membre du personnel de l'école est nommé coordonnateur des besoins éducatifs particuliers avec un large éventail de responsabilités, notamment : supervision, suivi des progrès des élèves, relations avec les parents et avec des agences de soutien externes, soutien au personnel enseignant de l'école.

Le personnel de l'école travaille de plus en plus en collaboration avec les enseignants pour développer des approches et des stratégies pédagogiques au sein de l'école, plutôt que directement avec les élèves en difficulté.

La formation initiale des enseignants leur fournit les compétences nécessaires à l'éducation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Le statut d'enseignant qualifié prévoit l'acquisition d'une connaissance générale relative aux procédures d'identification, d'évaluation et d'accueil des élèves handicapés dans les classes ordinaires. De plus, une formation complémentaire volontaire est possible pour toutes les zones d'éducation ayant des besoins éducatifs spéciaux. De nombreux enseignants suivent des cours reconnus, souvent au niveau de la licence (laurea) ou du master (par exemple en relation avec les problèmes de l'autisme ou des difficultés d'apprentissage spécifiques) et presque tous suivent des formations de courte durée et non diplômantes.

#### Notes

- (1) OMS, CIF (Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé
- (2) P. Gaspari, *Pedagogia speciale e BES. Spunti per una riflessione critica verso la scuola inclusiva*, Roma, Editoriale Anicia 2014, p.193
- (3) *Ib.*, p.42
- (4) *Special education needs - Report of the Committee of Enquiry into the Education of Handicapped Children and Young People* (si veda la pagina [http : www.educationengland.org.uk/documents/warnock/warnock20.html](http://www.educationengland.org.uk/documents/warnock/warnock20.html))
- (5) P. Gaspari, *Pedagogia speciale e BES. Spunti per una riflessione critica verso la scuola inclusiva*, Roma, Editoriale Anicia 2014, p.132
- (6) UNESCO, 1994, P.6
- (7) Nota Direttiva del 27/12/2012 "Strumenti d'intervento per alunni con bisogni educativi speciali e organizzazione territoriale per l'inclusione scolastica".  
[http://www.laricerca.loescher.it/images/stories/pdf\\_normative\\_1/direttiva\\_27\\_dic\\_2012.pdf](http://www.laricerca.loescher.it/images/stories/pdf_normative_1/direttiva_27_dic_2012.pdf)
- (8) D. Ianes, *Bisogni Educativi Speciali e inclusione*, Trento, Erickson, 2005
- (9) D. Ianes, S. Cramerotti, *Alunni con BES Bisogni Educativi Speciali Indicazioni operative per promuovere l'inclusione scolastica sulla base della DM del 27/12/2012 e della Circolare Ministeriale n 8 del 6 marzo 2013*, Trento, Erikson, 2013.
- (10) P. Gaspari, *Pedagogia speciale e BES. Spunti per una riflessione critica verso la scuola inclusiva*, Roma, Editoriale Anicia 2014, p.102
- (11) R.Caldin,P.Sandri, *Riflessioni sui recenti documenti ministeriali riguardanti i BES Gruppo congiunto Supervisor*, Università di Bologna – Dipartimento di Scienze dell'Educazione Scuola di Psicologia e Scienze della Formazione
- (12) OECD, *Students with disabilities. Learning difficulties and disadvantages. Policies, statistics and indicators*, OECD Publications, DEDEX, Paris, 2007
- (13) P. Gaspari, *Pedagogia speciale e BES. Spunti per una riflessione critica verso la scuola inclusiva*, Roma, Editoriale Anicia 2014, p.24
- (14) UNESCO *The Salamanca statement of framework for action on special needs education*, UNESCO, Salamanca, 1994
- (15) MINISTERO DELL'ISTRUZIONE, DELL'UNIVERSITÀ E DELLA RICERCA DIREZIONE GENERALE PER LE RELAZIONI INTERNAZIONALI INDIRE - UNITÀ ITALIANA DI EURYDICE, p.16
- (16) [http://www.isismaratea.gov.it/images/allegati\\_10/I\\_BES\\_in\\_prospettiva\\_europea\\_di\\_Pepe.pdf](http://www.isismaratea.gov.it/images/allegati_10/I_BES_in_prospettiva_europea_di_Pepe.pdf)
- (17)  
[http : www.schulministerium.nrw.de/BP/Inklusion\\_Gemeinsames\\_Lernen](http://www.schulministerium.nrw.de/BP/Inklusion_Gemeinsames_Lernen)

(18) MINISTERO DELL'ISTRUZIONE, DELL'UNIVERSITÀ E DELLA RICERCA DIREZIONE GENERALE PER LE RELAZIONI INTERNAZIONALI INDIRE - UNITÀ ITALIANA DI EURYDICE, pp. 53-57

